



Réservé au Club

N° de Licence :

ASSOCIATION MASSILIA MARATHON

Siège : 13 Bd Bel Air - 13012 Marseille - Téléphone : 06 18 01 50 03

Mail : michelparra@free.fr

Site Internet : www.massilia-marathon.com

Bulletin d'adhésion Saison 2022/2023

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Adresse :
.....

Licencié mineur

Téléphone : Mère : Père :

Email (A remplir lisiblement) : Mère

Père

Licencié adulte

Téléphone : Email :

Pièces à fournir :

- La présente fiche dûment remplie
- Une photo d'identité (pour les enfants)
- Le certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme avec la mention "**apte à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition**", de moins de 6 mois, sauf si questionnaire de santé rempli pour les anciens licenciés FFA.
- Le règlement de la cotisation à l'ordre de **Massilia Marathon** (possibilité de régler en 3 fois : Septembre, Octobre et Novembre. **Tous les chèques datés du jour de l'adhésion**). Veuillez indiquer le nom du licencié au dos du chèque.
- Les documents sont à déposer auprès du responsable du club, lors des entrainements ou à renvoyer à Massilia Marathon : 13, bd Bel Air – 13012 Marseille

COTISATION CLUB	Nouveaux adhérents	Anciens adhérents
Eveils à Poussins (Découverte)	180	160
Benjamins à Masters (Compétition)	190	180
Adultes Loisir	170	160

Réduction de 10 € pour la prise de licence d'un deuxième enfant.

Le coût de l'inscription est dû dans sa totalité. Aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription.

L'inscription au club comprend la licence et le maillot du club

Pour les nouveaux adhérents

Taille : 6 ans 8 ans 10 ans 12 ans 14 ans S M L XL XXL

Autorisation parentale (pour les licenciés mineurs)

Je soussigné(e)
en ma qualité de père - mère - représentant légal, autorise mon enfant à pratiquer l'athlétisme au sein du club Massilia Marathon et dégage toute responsabilité du club en cas d'accident.

J'autorise les responsables à faire appel aux secours et faire transporter mon enfant dans un centre hospitalier.

Conformément à l'article R.232-45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, j'autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions de transport de mon enfant et autorise qu'il soit transporté dans des véhicules de particuliers ou de location, conduits, soit par des membres du Club, soit par des parents.

Autorisation départ seul (pour les licenciés mineurs)

J'autorise mon enfant à rentrer seul du stade après les entraînements.

Si vous ne le souhaitez pas veuillez cocher la case ci-contre

Droit à l'image

Le soussigné autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour toute la France.

Si vous ne le souhaitez pas veuillez cocher la case ci-contre

Loi informatique et libertés (Loi du 6 Janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas veuillez cocher la case ci-contre

Obligations des athlètes

Seuls les athlètes ayant fourni un dossier complet (bulletin d'adhésion, justificatifs de santé et paiement) pourront s'entraîner et participer aux compétitions.

Les athlètes ou responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance des informations sur les entraînements et à venir régulièrement. Toute absence doit donner lieu à une information préalable à l'entraîneur.

La participation aux compétitions est obligatoire, notamment lors des Championnats.

Tout adhérent au Club s'engage à respecter les statuts, le règlement et les clauses du bulletin d'adhésion.

La signature de ce document vaut acceptation de toutes les autorisations présentes dans ce document.

Date et signature du licencié, des parents ou du représentant légal (si le licencié est mineur), précédées de la mention « lu et approuvé »